



Memento à l'attention des participant.es à l'unité d'intégration (UI) :

Pratiques communautaires

« Se former par l'expérience ne permet pas seulement d'identifier et de mettre en œuvre des compétences et du savoir rencontré dans des situations vécues mais aussi d'examiner la manière dont l'expérience construit l'auteur comme personne et acteur social. »

(Bouissou et Brau-Anthony, 2005 / Finger, 1989)

1. Dans cette unité

L'animateur.trice communautaire ES vise à favoriser les liens sociaux et à construire une participation citoyenne au sein d'une communauté dans différents champs spécifiques.

Vous travaillez donc à l'interface entre différents groupes : maison de quartier pour jeunes, structures d'accueil de l'enfance, foyers de jours pour personnes âgées, projets hors murs 12-25 ans, espaces intergénérationnels et interculturels, institutions pour personnes en situation de handicap, foyers pour migrant.es et réfugié.es...

Durant votre parcours de formation pratique, vous vous formez au sein d'une institution spécifique. En tant que futur acteur généraliste, vous devez donc explorer d'autres champs, afin d'identifier les particularités de divers contextes et populations.

2. Objectif général

Développer votre agir professionnel par l'immersion dans des domaines emblématiques de l'animation communautaire et collective.

3. Les objectifs spécifiques

L'unité d'intégration « Pratiques communautaires » est un espace pour appréhender les objectifs spécifiques suivants :

- Observer des contextes communautaires dans un environnement spécifique à partir d'une méthodologie
- Identifier les enjeux d'une collaboration avec différentes populations en rencontrant les professionnel.les
- Répertorier les outils utilisés pour fédérer les groupes
- Conduire des analyses d'un espace social spécifique en utilisant un outil approprié
- Repérer les éléments transférables à votre propre contexte professionnel
- Restituer les enjeux identifiés des collaborations interdisciplinaires
- Projeter votre rôle professionnel d'animateur.trice communautaire au sein d'un champ différent

L'ensemble des activités qui s'y déroulent sont au service du processus professionnalisant. Dans cette unité d'intégration, vous serez accompagné.e par un.e formateur.trice-accompagnant.e (FA) et par des partenaires professionnels en animation communautaire.

4. Le dispositif pédagogique

Le dispositif pédagogique de cette unité repose sur un principe de « formation expérientielle ». À partir du diagnostic terrain, vous entrez dans une démarche de questionnement et d'analyse. Vous restituez vos hypothèses et pistes d'actions à l'équipe professionnelle. Dans cet espace de formation de 107 heures, le temps sera réparti selon les réalités des institutions et structures partenaires. Le.la formateur.trice oriente le travail à réaliser pendant les temps de travaux personnel et de groupe.

5. Les modalités

- Vous aurez **un temps de travail personnel** (par champ) pour préparer l'immersion. **Du travail en groupe** sera également planifié au cours duquel vous transmettez vos feedbacks entre pairs en appliquant les principes de la communication professionnelle. Dans cet espace, vous préparerez des questions qui seront adressées aux intervenant.es des différents champs AC. L'ensemble des réflexions seront consignées dans le e-portfolio en vue de nourrir votre dossier DDC.
- **Des témoignages professionnels** d'intervenant.es externe.s spécialiste.s du champ concerné apporteront des savoirs complémentaires concernant le milieu et le contexte professionnel.

- **La visite et l'immersion dans un lieu emblématique** permettront de révéler les enjeux réels et de générer des idées utiles au développement des actions professionnelles et des compétences PEC, ainsi que d'apprendre en observant et en interviewant les protagonistes métiers et les bénéficiaires. Il sera aussi possible de vivre des moments de partage et d'activité avec des bénéficiaires.

6. Conditions de validation

Cette unité contribue significativement au développement des compétences du Plan d'Études Cadre 2021 à démontrer dans le Dossier de Démonstration de Compétences (DDC) en fin de chacune des années du parcours. Elle contribue aussi à compiler des preuves nécessaires pour illustrer la maîtrise des compétences dans le e-portfolio. L'auto-évaluation de votre processus de (trans)formation fait partie des traces importantes à consigner dans le portfolio.

En application de la loi sur la formation professionnelle, **la présence**¹ aux séquences de préparation ainsi qu'aux périodes d'immersion sur le terrain est obligatoire. Par conséquent, toute absence est comptabilisée, quel qu'en soit le motif.

À la présence, s'ajoute :

- la participation active aux séquences de préparation à l'immersion, aux travaux de groupe ainsi que la collaboration avec les équipes répondantes des institutions partenaires
- la qualité et le respect des délais de restitution des travaux et des éventuels compléments
- le dépôt sur Moodle/Uscope d'un retour réflexif élaboré selon les consignes de l'unité concernant les liens entre les objectifs de l'immersion et les compétences du PEC 21

¹ Re327_Directives_Presence_Cours